



Ce document est également disponible en couleur sur le site Internet de la Régie à www.ramq.gouv.qc.ca.

Les résidents des autres provinces et des territoires canadiens qui reçoivent des services médicaux au Québec doivent faire la preuve qu'ils sont couverts par un régime provincial ou territorial d'assurance maladie pour recevoir ces services gratuitement.

La carte santé de la province ou du territoire de résidence (ou l'équivalent reconnu par la province ou le territoire) constitue cette preuve. Voir la section ci-après intitulée « Preuve d'admissibilité à un régime d'assurance maladie ».

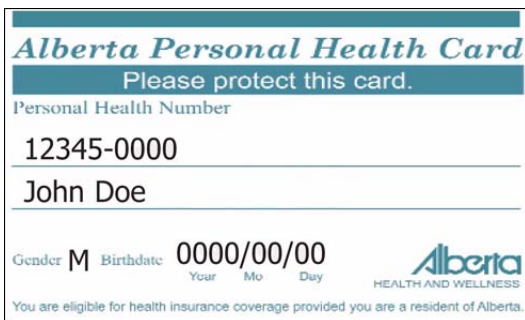
SONT EXCLUES :

- les personnes non domiciliées au Canada;
- les personnes qui ne peuvent pas démontrer leur admissibilité à un régime provincial ou territorial d'assurance maladie; dans ce cas, elles devront payer elles-mêmes le professionnel et se faire rembourser par leur province ou leur territoire de résidence.

1.0 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ À UN RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

ALBERTA

#

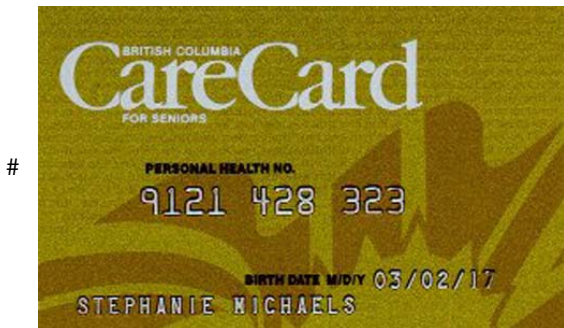


La carte santé de l'Alberta est en papier. Le fond est blanc. Dans la partie supérieure de la carte, il y a une large bande de couleur bleu sarcelle. Le texte pré-imprimé et le logo Alberta Health sont également de couleur bleu sarcelle. Des cartes individuelles sont émises. La carte contient les renseignements suivants : le numéro d'assurance maladie (Personal Health No.) à neuf chiffres, le nom, le sexe et la date de naissance de la personne assurée. Le verso de la carte constitue une carte universelle de donneur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE



La carte santé régulière est en plastique sur fond blanc et le mot « CareCard » apparaît, comme trame de fond, en gris. Les mots « British Columbia Care » apparaissent en bleu et le mot « Card » en rouge. Les mots « Care » et « Card » sont en grosses lettres. On peut également y voir un drapeau rouge, bleu, blanc et jaune. Les renseignements qu'elle contient sont en noir : le numéro d'assurance maladie (Personal Health No.), la date de naissance ainsi que le nom de la personne assurée. Le numéro d'assurance maladie se compose de dix chiffres dont le premier est toujours le 9.

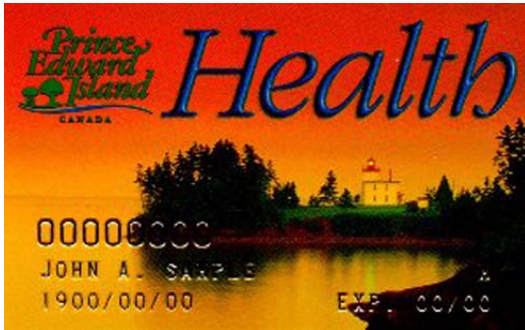


Il existe une carte en plastique sur fond or pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et sur laquelle figurent, en blanc, les mots « British Columbia CareCard for Seniors ». Les renseignements concernant la personne sont les mêmes et apparaissent en blanc.

Services médicaux rendus au Québec à des résidents d'autres provinces et des territoires

ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

#

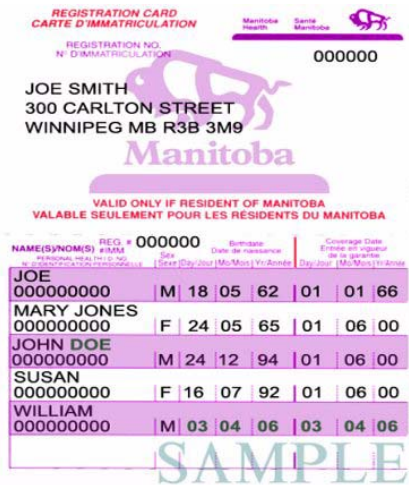


La carte santé de l'Île-du-Prince-Édouard est en plastique. Elle présente, sur fond orangé, un phare sur une presqu'île. La carte contient le numéro d'assurance maladie à huit chiffres, le nom, la date de naissance et le sexe de la personne assurée ainsi que la date d'expiration de la carte. L'année de la date d'expiration est indiquée par 4 chiffres.

Attention à la date d'expiration.

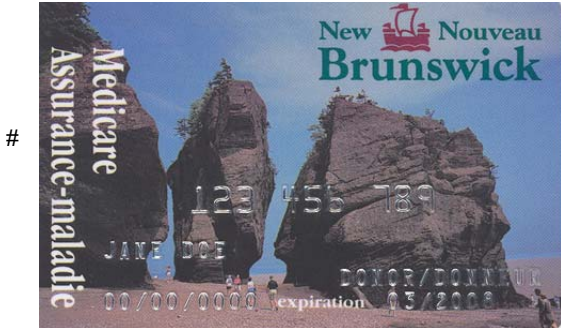
MANITOBA

#



La carte santé du Manitoba est en papier blanc et mauve et porte le titre « Certificat d'immatriculation ». Le texte pré-imprimé est en mauve et rouge. Les renseignements personnels sont inscrits à l'encre noire. Une section du certificat comprend un numéro d'immatriculation familial au nom et à l'adresse du chef de famille. Dans l'autre section, on retrouve les prénoms des membres de la famille, un numéro d'identification personnel à 9 chiffres (numéro d'assurance maladie) pour chacune des personnes assurées, le sexe, le mois et l'année de naissance de la personne ainsi que la date d'entrée en vigueur de la garantie.

NOUVEAU-BRUNSWICK



La carte santé est en plastique et présente un paysage du Nouveau-Brunswick, soit les Rochers Pot-de-fleurs de Cap Hopewell. Le logo du Nouveau-Brunswick apparaît dans le coin supérieur droit.

La carte contient le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom et la date de naissance de la personne assurée ainsi qu'une date d'expiration. Ces renseignements sont inscrits en relief de couleur argent. Cette carte est la seule valide et remplace toutes les cartes émises précédemment.

Attention à la date d'expiration.



NOUVELLE-ÉCOSSE

#



La carte santé de la Nouvelle-Écosse est en plastique et présente un paysage de plage avec des nuages au loin, sur fond bleu. Les mots Nova Scotia (rouge) et Health (argent) sont imprimés le long du côté droit. La carte contient le numéro d'assurance maladie composé de 10 chiffres, le nom, le sexe et la date de naissance de la personne assurée; la date d'entrée en vigueur et la date d'expiration de la carte. Toutes les dates suivent le format suivant : aaaa/mmm/jj. Les chiffres et les lettres sont en relief de couleur argent.

De plus, si une personne désire faire don de ses organes, le terme « DONOR » accompagné d'un code à un chiffre sera imprimé en relief sur le dessus de la carte, à la droite de la date de naissance. La carte santé signée et portant le code de donneur constitue un document juridique.

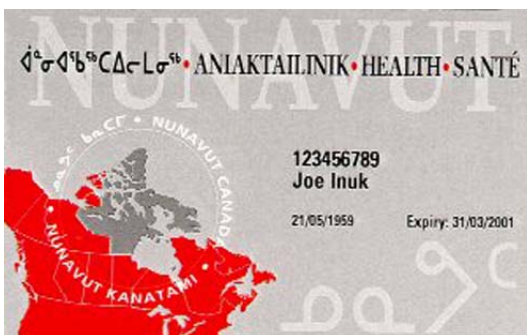
Les codes pour le don d'organes sont les suivants :

- DONOR 1- Tous les organes et tissus compris dans le programme
- DONOR 2- Donneur avec exception

Attention à la date d'expiration.

NUNAVUT

#



La carte santé du Nunavut est en plastique gris pâle. Elle affiche, en rouge, une carte territoriale du Canada dans laquelle le Nunavut est montré en gris foncé, superposé d'un cercle sur lequel est écrit NUNAVUT CANADA en 3 langues. Dans la partie supérieure de la carte apparaît le mot NUNAVUT en gris pâle et, superposé, le mot SANTÉ écrit en 4 langues. Elle contient les renseignements suivants : le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom et la date de naissance de la personne assurée ainsi que la date d'expiration de la carte.

Le verso de la carte affiche l'adresse et le numéro de téléphone des services administratifs du Nunavut ainsi que la signature du détenteur de la carte.

Attention à la date d'expiration.

ONTARIO

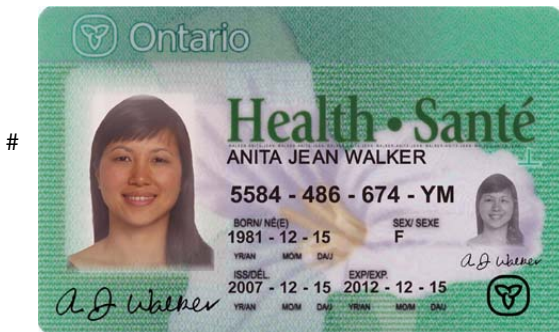
L'Ontario a présentement 4 modèles de carte en circulation.



a) LA CARTE AVEC PHOTO

Une carte en plastique sur fond vert et blanc portant le numéro d'assurance maladie à 10 chiffres suivi d'un code à 2 lettres, le nom, la date de naissance, le sexe et la signature de la personne assurée ainsi que les dates d'émission et d'expiration de la carte. Généralement, la carte porte la photo de la personne assurée. Dans le cas où la personne est exemptée de la photo, la fleur du trille apparaît à sa place.

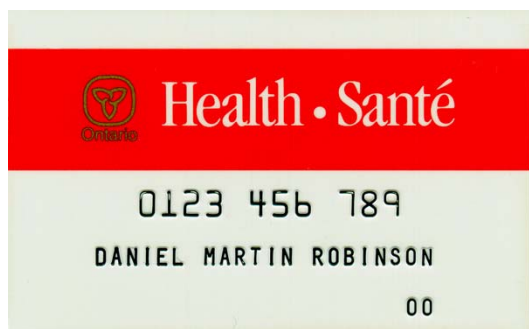
Attention à la date d'expiration.



b) NOUVELLE CARTE AVEC PHOTO

Cette carte a la même apparence que la carte précédente. La principale différence c'est le fond couleur de la photo et la même photo miniaturisée en noir et blanc au bas droit de la carte.

Attention à la date d'expiration.



c) LA CARTE ORIGINALE ROUGE ET BLANC

Une carte en plastique rouge et blanc portant le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 10 chiffres et, dans certains cas, un code à 2 caractères au bas, à droite.

Services médicaux rendus au Québec à des résidents d'autres provinces et des territoires

ONTARIO (suite)



d) LA CARTE DES 65 ANS

Une carte en plastique rouge et blanc destinée aux personnes de 65 ans ou plus. Le nombre 65 apparaît à la suite des mots Health et Santé. Elle porte le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 10 chiffres et, dans certains cas, un code au bas à droite.

SASKATCHEWAN

La carte santé de la Saskatchewan est en plastique. La partie supérieure est bleue et la partie inférieure est grise. Elle est traversée, au centre, par des rayures verte, jaune et blanche. On retrouve sur la carte le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres (Personal Health No.), le nom, le sexe, le mois et l'année de naissance de la personne assurée ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration.



a) CARTES ÉMISES EN 2005 OU AVANT

Sur ces cartes, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration sont en relief et présentées à l'aide de deux chiffres pour le mois suivis de deux chiffres pour l'année (mm aa) si elles ont été émises avant 2000.

Pour rester valides, les cartes doivent porter une vignette de validation portant la date du 31 décembre 2011 dans le coin supérieur droit.



b) CARTES ÉMISES APRÈS 2005

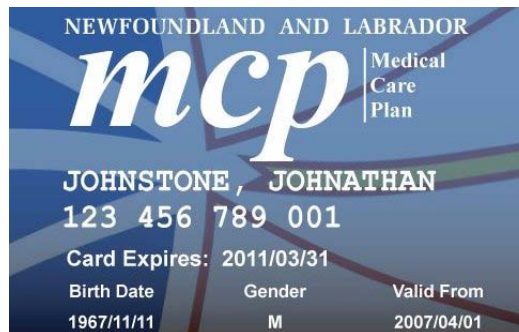
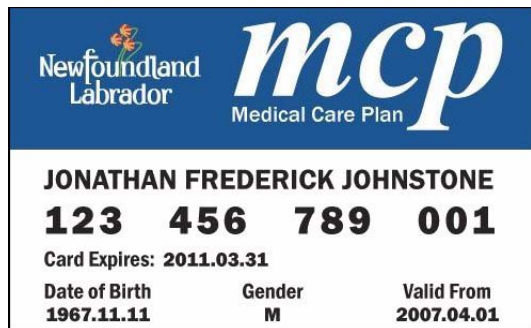
Sur ces cartes, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration sont en relief et présentées à l'aide du format suivant : mm/aaaa.

Le verso de la carte affiche une ligne pour la signature du détenteur de la carte, l'adresse et les numéros de téléphone des services administratifs de la santé.

NOTE : Il importe que les fournisseurs de services s'assurent que la carte n'est pas expirée. La date d'expiration est la date la plus tardive entre les suivantes :

- la date imprimée en relief sur la carte santé de plastique;
- la date sur la vignette de validation. La vignette de validation représente une liasse vert pâle sur fond vert foncé; le texte imprimé est noir et se lit comme suit : « RENEWED TO DEC. 31, 2011 »

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



À compter d'avril 2008 et pour une durée de cinq ans, les cartes embossées à droite seront remplacées à expiration par les cartes imprimées au laser. Pendant cette période de migration, les deux types de carte seront valides. Les cartes contiennent le nom de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie à 12 chiffres, la date d'expiration, la date de naissance, le sexe et la date d'entrée en vigueur.

Attention à la date d'expiration.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

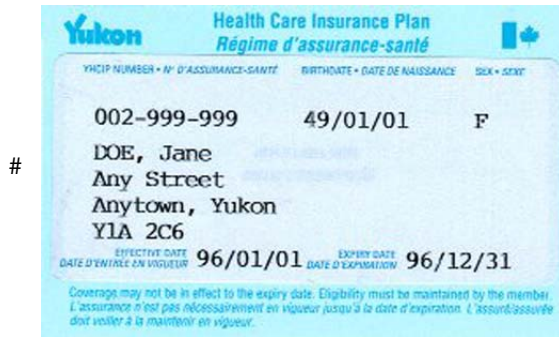


La carte santé des Territoires du Nord-Ouest est en papier et présente, comme trame de fond très pâle, un paysage nordique. Les lettres et les chiffres sont en noir. La carte contient le nom, l'adresse, la date de naissance et le sexe de la personne assurée, son numéro d'assurance maladie qui se compose d'une lettre et de 7 chiffres ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de la carte.

Attention à la date d'expiration.

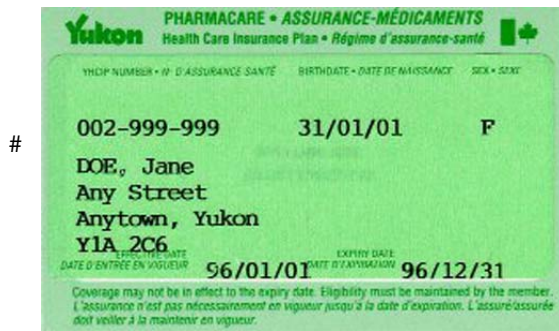
Services médicaux rendus au Québec à des résidents d'autres provinces et des territoires

YUKON



Le Yukon a deux modèles de cartes santé en circulation. L'une est en plastique bleu. L'étiquette est bleu pâle. Les lettres et les chiffres sont bleu foncé. La carte contient le numéro d'assurance maladie à 9 chiffres, le nom, l'adresse, la date de naissance et le sexe de la personne assurée, l'indication concernant le don d'organes ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de la carte.

Attention à la date d'expiration.



L'autre carte est verte. Elle est émise aux personnes de 65 ans ou plus inscrites au programme d'assurance des services pharmaceutiques (Pharmacare) et au programme de prestations complémentaires de santé (Extended Benefits). Les détenteurs de la carte verte ont droit aux prestations offertes aux aînés ainsi qu'aux services hospitaliers et aux services médicaux. La carte verte est émise également au conjoint ou à la conjointe si cette personne a 60 ans ou plus.

Attention à la date d'expiration.

2.0 RÉCLAMATION HORS PROVINCE (*Formulaire n° 2688*)

Les renseignements à inscrire sur le formulaire « Réclamation hors province pour services médicaux » (n° 2688) sont ceux qui sont nécessaires à l'appréciation et au paiement des honoraires.

Le formulaire est en français d'un côté et en version anglaise au verso.

Pour obtenir ce formulaire, voir les différentes façons de les commander sous l'onglet « Formulaires » du Manuel des médecins omnipraticiens ou des médecins spécialistes, selon le cas.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES :

- Écrire les renseignements lisiblement, en lettres moulées.
- Inscrire les dates selon le système international, c'est-à-dire, année, mois, jour.

Ex. : 1^{er} juillet 20AA = AA-07-01

- Inscrire le montant des honoraires **sans** le symbole du dollar (\$).

Toute erreur ou omission dans la rédaction de la réclamation peut entraîner un refus de traiter celle-ci et un retour à l'expéditeur.

INSTRUCTIONS DE FACTURATION

A) PRÉSENTATION D'UNE CARTE SANTÉ NON EXPIRÉE

Renseignements essentiels au paiement de la réclamation :

Partie A - Elle doit être remplie par la personne assurée ou son représentant

- identité complète de la personne assurée : numéro d'assurance maladie, nom, prénom et adresse. Pour les nouveaux-nés : date de naissance du nouveau-né, nom et numéro d'assurance maladie du père ou de la mère;
- séjour dans la province : inscrire tous les renseignements pertinents concernant le séjour au Québec.

Partie B - Elle doit être remplie par la personne assurée ou son représentant

- déclaration et signature de la personne assurée ou de son représentant.

Partie C - Elle doit être remplie par le médecin

- identité du médecin traitant et du professionnel qui a référé la personne assurée, le cas échéant;
- spécialité du médecin traitant;
- endroit où les services ont été rendus;
- facturation des services (nature, code d'acte ou description des services, tarif, date des services); inscrire la **durée du traitement dans les cas d'anesthésie, de psychothérapie et d'assistance opératoire**;
- diagnostic et remarques : indiquer, s'il y a lieu, les renseignements pertinents à l'évaluation;
- dans le cas d'accident ou d'invalidité, cocher la case appropriée;
- cocher la case « Versement au professionnel », s'il y a lieu;
- signature du médecin.

B) ABSENCE DE LA CARTE SANTÉ OU PRÉSENTATION D'UNE CARTE EXPIRÉE

- remplir la partie **C** du formulaire;
- exiger de la personne le paiement des honoraires professionnels et cocher la case « Remboursement à la personne assurée »;
- remettre le formulaire à la personne pour qu'elle remplisse les parties **A et B**;
- informer la personne qu'elle doit soumettre le formulaire au régime d'assurance maladie de sa province ou de son territoire pour obtenir un remboursement, s'il y a lieu.

3.0 SERVICES NON ASSURÉS

Certains services médicaux ou certaines techniques d'intervention chirurgicale peuvent ne pas être assurés ou être considérés au stade expérimental par des provinces et des territoires. Au besoin, communiquer avec la province ou le territoire du patient.

EXPÉDITION DES RÉCLAMATIONS HORS-PROVINCE

Les adresses des provinces et des territoires où les réclamations doivent être expédiées sont les suivantes :

ALBERTA

Alberta Health and Wellness
10025 Jasper Avenue
P.O. Box 1360
Edmonton (Alberta) T5J 2N3
Téléphone : 780 427-1432

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Medical Services Plan
1515 Blanshard Street
P.O. Box 9035
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9E2
Téléphone : 250 386-7171
Appels sans frais : 1 800 663-7100

ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Department of Health and Social Services
Medicare Division
35 Douses Road
P.O. Box 3000
Montague (Île-du-Prince-Édouard) C0A 1R0
Téléphone : 902 838-0931

MANITOBA

Manitoba Health
300 Carlton Street
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9
Téléphone : 204 786-7101
Appels sans frais : 1 800 392-1207

NOUVEAU-BRUNSWICK

Ministère de la santé et du Mieux-être
C.P. 5100
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G8
Téléphone : 506 453-2283

NOUVELLE-ÉCOSSE

Medical Services Insurance (M.S.I.)
P.O. Box 500
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S1
Téléphone : 902 468-9700

NUNAVUT

Health Insurance Programs
Department of Health and Social Services
Government of Nunavut
Bag 003
Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
Téléphone : 867 645-8001
Appels sans frais : 1 800 661-0833

ONTARIO

Ministry of Health and long-term Care
Support Service Mgr.
75 Albert Street
Ottawa (Ontario) K1P 5Y9
Téléphone : 613 783-4401

SASKATCHEWAN

Saskatchewan Health
T.C. Douglas Building
3475, Albert Street
Régina (Saskatchewan) S4S 6X6
Téléphone : 306 787-3475

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Newfoundland Medical Care Commission
20 High Street
P.O. Box 5000
Grand Fall-Windsor (Terre-Neuve-et-Labrador) A2A 2Y4
Téléphone : 709 292-4000

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Department of Health and Social Services
Health Services Administration
Inuvik Branch Office
2nd Floor, IDC Building
Bag Service #9
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0
Appels sans frais : 1 800 661-0830

YUKON

Department of Health and Social Services
Health Services Branch
P.O. Box 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867 667-5209